

N°142

DU VENDREDI

02 AVRIL

2021

300 Fcfa

Directeur de
publication :

**DIARRA
DOGNOUMÉ**

LE CONFIDENT

“Je ne suis pas d'accord avec ce que tu dis, mais je me battrai pour que tu aies le droit de le dire”

HEBDOMADAIRE D'INFORMATIONS GÉNÉRALES

TEL : (00223) 69653235 /76158398

Email : journalleconfident@gmail.com



Page 3

**MISE EN PLACE DE LA COORDINATION
REGIONALE DU PARTI MPM A DIOÏLA :
AMIDOU DIARRA
DÉPIÈCE MAMADOU
DIARRASSOUBA**

THE ACHOURA :



P3

**À qui profite
le mensonge ?**

SONINKÉGNÏ :



Page 5

**La radio Communautaire
Bélékan de Kati fête ses 20 ans**

**ESCLAVAGE
ET MIGRATIONS
FORCÉES À KAYES :**



Page 5-6-7-8

**Lancement des activités des
para-juristes dans les sept
cercles et Régions de Kayes
et restitution des résultats de
recherches terrain sur la question
de l'esclavage par ascendance.**

DEPART A LA RETRAITE AU MESRS : Un vibrant hommage rendu à 55 Professeurs et chercheurs

Pour leur départ à la retraite, le ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique a organisé une fête à l'intention de 55 cadres de son département. C'était le mercredi 30 mars 2021 à l'hôtel les Colonnes sis à l'ACI 2000.

Pour la circonstance, le Pr. Messaoud ancien ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique et non moins Président de l'association des retraités de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique ainsi que le Pr. Abinou Témé qui fut ministre de l'Education nationale étaient à côté du Pr. Amadou Keita.

"La cérémonie qui nous réunit aujourd'hui consacre le départ à la retraite de 55 cadres de l'enseignement supérieur. L'occasion pour moi au nom du gouvernement de la République du Mali et en ma qualité de ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche

scientifique de vous exprimer la reconnaissance profonde de la Nation malienne pour les loyaux services rendus pendant plusieurs dizaines d'années", dira le ministre Keita. Au dire du ministre, et y égard aux expériences cumulées par les uns et les autres, leur retraite ne sera pas d'un repos total pour les valeurs rares que chacun d'eux représente, dans son domaine de compétence. "C'est dire que de temps à autre, vous continuerez à être utiles à votre pays sous d'autres formes qui s'adaptent au mieux à votre condition actuelle", a-t-il précisé. Et d'enchaîner en disant qu'ils peuvent être fiers ! Fiers d'instruire, car travailler à l'Université c'est être engagé pour



les autres. Selon le ministre Keita, la porte du département leur restera grandement ouverte pour toujours continuer à assister les jeunes Professeurs.

Au nom des 55 partants à la retraite, l'ex Ministre de l'Education Nationale, le Pr. Abinou Témé s'est dit très honoré par ce geste de reconnaissance du Ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique. "La reconnaissance du travail bien fait, est toujours une récompense qui est appréciée à sa juste va-

leur", a-t-il rappelé. Et de rassurer le Ministre Keita de la disponibilité des partants à la retraite pour toujours servir le pays

Au nom de l'Association des Professeurs, Enseignement Chercheurs à la retraite, l'ex Ministre Pr. Messaoud a salué l'initiative à sa juste valeur. Il a souhaité la bienvenue aux 55 partants nouveaux membres que son association accueille à bras ouvert. Il a profité de l'occasion pour exhorter le Ministre de ne pas les oublier. Une phrase qui a vite fait réagir le

ministre Keita, qui a aussitôt rappelé qu'en tant qu'enseignant chercheur, il n'a point intérêt à prendre à la légère l'association qu'il rejoindra après avoir fait valoir son droit à la retraite.

Pour joindre l'utile à l'agréable, les uns et les autres se sont retrouvés à table autour des bons plats offerts par le département de tutelle.

Cellule de Com MESRS

MESRS : Un partenariat fécond reliant AMAQ Sup Mali à ANAQ Sup Sénégal signé

Dans l'après-midi du mardi 30 mars 2021, la grande salle de conférence du ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique a servi de cadre pour la cérémonie de signature d'une convention de partenariat entre l'Agence Malienne d'Assurance Qualité de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique (AMAQ-SUP) et l'Autorité nationale d'Assurance Qualité de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation (ANAQ-Sup) du Sénégal. C'était sous la Présidence du Pr. Amadou Keita, ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique. En présence du Pr. Lamine Gueye, Secrétaire exécutif de l'ANAQ-Sup du Sénégal et de Dr Abdel Kader Keita, Directeur Exécutif de l'AMAQ-Sup du Mali.

Selon le Dr Abdel Kader Keita, la concrétisation d'un partenariat entre sa structure et l'ANAQ-Sup du Sénégal sera très bénéfique pour le système d'enseignement supérieur de nos deux pays. Il a remercié le ministre Keita pour son engagement en faveur de l'AMAQ-Sup tout en l'invitant à rester à

leur côté pour l'opérationnalisation et le plein épanouissement de l'AMA-Sup.

Après avoir transmis les messages de salutations du ministre de l'enseignement supérieur, de la recherche scientifique et de l'innovation du Sénégal, M. Ouane au Pr. Amadou Keita, le Pr. La-



mine Gueye a remercié ce dernier d'avoir accepté de présider la cérémonie de signature afin d'en être témoin. À l'en croire, cela prouve à suffisance l'intérêt que le ministre Keita accorde à l'AMAQ-Sup. "La signature de cette convention, nous permettra de poser les jalons d'une coopération dynamique en faveur d'un enseignement supérieur de qualité pour nos deux pays", a-t-il fait savoir. Et d'ajouter que malgré son jeune âge, l'AMAQ-Sup fait des exploits remarquables. Pour avoir été recteur plusieurs fois, il a témoigné de la nécessité de renforcer l'AMAQ-Sup, avant de faire des plaidoiries auprès du ministre Keita pour son renforcement.

Pour le ministre Amadou Keita, le partenariat qui unit le Mali et le Sénégal est historique. Il a donné l'assurance à M. le Secrétaire Exécutif de l'ANAQ-Sup qu'il a bien pris note de ses doléances et qu'il continuera de faire ce qui est possible et suivant les procédures légales. "J'ai très

vite compris l'importance de l'AMQ-Sup pour le secteur de l'enseignement supérieur. Il s'agit d'une de nos structures les plus stratégiques qui doit avoir un œil sur la qualité de ce que nous faisons. À cet effet, notre accompagnement ne fera point défaut", a-t-il clarifié. Il a pour finir, souhaité une excellente fin de séjour à la délégation sénégalaise tout en les chargeant de transmettre en retour, ses salutations à M. Ouane, le ministre de l'enseignement supérieur, de la recherche scientifique et de l'innovation du Sénégal.

Rappelons que l'AMAQ Sup est une agence de l'Etat sous la tutelle administrative et technique du Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche (MESR), chargée de contrôler, garantir et améliorer la qualité des programmes et des institutions de l'enseignement supérieur.

Cellule de Com MESR

LE CONFIDENT

HEBDOMADAIRE D'INFORMATIONS GÉNÉRALES

Fondateur : KANTAO Drissa

Imprimerie : EXA-PRINT

Directeur de Publication :
DIARRA Dognoumé

Dépôt légal : Bibliothèque Nationale

Adresse : Bamako, Koulouba près de l'immeuble
Station TOTAL

Rédacteur en chef : Korodio COULIBALY

Distributeur : Babouya TOURÉ

Distribution : Hamidou KETTA

Comité de Rédaction : Korodio COULIBALY,
Michel EYQUEM, Daouda Z. KANE, Ben Abdou-
laye Traoré, Drissa Coulibaly, Dognoumé DIARRA,
Drissa KANTAO.

TEL : 00223 76 15 83 98 / 00223 69 65 32 35

Stagiaire : Drissa Adaman Konaté

Email : journaletconfident@gmail.com

THE ACHOURA : À qui profite le mensonge ?

Hier jeudi 1er avril 2021, la Maison de la Presse de Bamako a servi de cadre pour une conférence de presse, en faveur de thé Achoura. Entouré de plusieurs experts, Me Cheick Oumar Konaré, avocat au barreau du Mali a dénoncé les conquérants de l'entreprise importateur du thé Achoura.

L'affaire dite thé Achoura continue de faire couler beaucoup d'encre. En effet, des agents de l'Etat, pensant être à l'abri des regards, puisqu'ils sont à l'intérieur, se livrent à des pratiques malsaines. Selon le principal conférencier, malgré les explications et clarifications données par les acteurs étatiques et autres spécialistes à travers le monde, des volontés de concurrences à travers des agents étatiques agissent. Semblerait-il que pour empêcher les boutiquiers de vendre le thé Achoura, ces derniers exigent la somme de 250F CFA contre le petit paquet de 100F CFA, comme pénalité. Puisque contrairement à la vérité, ils font croire qu'il s'agit d'un thé interdit à la vente. Cependant, c'est pour couper court aux rumeurs, que la commission chargée d'enquêter sur le dossier a tenu une conférence de presse, au cours de laquelle elle a donné la « vraie version » des faits. Selon Bakary Diarra, chef de département nutrition et sécurité sanitaire des aliments et membre de ladite commission, l'investigation a été menée de manière conjointe avec le ministère de

l'Agriculture, la Direction générale du commerce et de la concurrence.

"Nous sommes allés chez l'expéditeur et après explication, il nous a montré une facture qui précisait le nom du thé et là où ça a été payé. L'équipe s'est rendue à la boutique qui était chez un demi-grossiste. Comme il n'est pas le point de départ, il y a forcément un grossiste. L'équipe s'est rendue chez le grossiste aussi, c'est-à-dire l'importateur de la Chine. Malheureusement, à son niveau, il n'y avait aucun stock", expliquait-t-il. Mais, se réjouit l'interlocuteur du jour, il a facilité les choses en revenant chez le demi-grossiste qui a une boutique à Lampani-Koro, et un grand magasin de stockage à N'Golonina. C'est là où l'équipe d'investigation s'est rendue pour procéder à l'échantillonnage.

Selon le conférencier Me Cheick Oumar Konaré, c'est cet échantillonnage qui a permis à l'équipe d'investigation d'identifier 5 lots, mais de numéros différents. Sur chaque lot, 1 carton a été prélevé, dans lequel il y avait 200 petits paquets,



pour être acheminé au Laboratoire central vétérinaire pour faire l'objet de certaines substances, notamment les pesticides. Alors, sur les 5 lots, il y a 1 lot qui présentait des pesticides à des doses anormalement élevées. C'est ce lot qui fut incriminé.

Nous rappelons que le promoteur du thé Achoura, Humma AG Hamdaka dénonce une « cabale » contre son produit sur les réseaux sociaux. Il a donné des précisions sur l'affaire. Tout en déplorant la fuite des documents confidentiels de l'Etat sur les réseaux sociaux, le Directeur Général a déploré les conditions dans lesquelles les analyses sur le lot de thé incriminé ont été effectuées. Selon Humma AG Hamdaka, cette « cabale » sur les réseaux sociaux a commencé la semaine dernière, après la publication

d'une lettre circulaire du Directeur National de l'Agriculture instruisant aux Directeurs Régionaux de procéder au retrait d'un lot de thé « Achoura » sur le marché local. C'est cette analyse du laboratoire central vétérinaire qui a été exploitée, selon M. Ag Hamdaka, par les concurrents du thé Achoura comme moyen pour briser la domination de son produit sur le marché national. À ses dires, en plus du Mali, le Thé Achoura est aussi premier dans 17 autres pays.

A en croire Me Maître Konaré, la meilleure démarche, lorsqu'on veut faire une analyse fiable, était de récupérer des échantillons chez l'importateur du Thé en question.

Oumou Fofana

MISE EN PLACE DE LA COORDINATION REGIONALE DU PARTI MPM A DIOÏLA : Amidou Diarra dépièce Mamadou Diarassouba

Lors de la mise en place de la coordination régionale du parti Mouvement Pour Le Mali (MPM) de l'ex député Hadji NIANGADOU, nous avons tendu notre micro à Monsieur Amidou Diarra, natif du village Banconi dans la Commune de Nangola à 40 kilomètres de Fana. À l'en croire, c'est uniquement à cause de la mauvaise gestion de certains ressortissants de Dioila, qu'ils sont toujours à la traîne.

« Nous nous sommes réunis aujourd'hui à Dioila pour mettre en place la coordination régionale du Mouvement Pour le Mali (MPM) de Hadi Niangadou. Toutes les vingt-trois (23) communes de la nouvelle région de Dioila sont présentes. Du coup, j'en profite pour dire qu'il est temps pour nous les enfants de Banico de se donner la main pour booster le développement de notre nouvelle région. Il est vrai que rien n'a été fait à Dioila ici, à part les efforts consentis par nos aînés et le président



Amadou Toumani Touré pour la réalisation de la route reliant Fana à Dioila et le CSRef de Fana. Cependant, nous ne pouvons rien reprocher au régime déchu, car, IBK nous a tout donné, ce sont nos propres enfants qui ont dé-

tourné ces fonds à d'autres fins politiques", dira sans langue de bois M. Diarra. Et de poursuivre en disant que le développement ne consiste pas à distribuer de l'argent à une minorité de personnes, pendant les campagnes

électorales, mais il consiste à créer des emplois et construire des infrastructures.

"C'est vrai, le rôle d'un député n'est pas de faire des routes ou de creuser des forages, mais un bon député peut chercher des voies et moyens pour amener des projets de développement dans sa circonscription. Nous avons eu cinq députés à l'hémicycle durant sept ans, certains d'entre eux étaient en contact direct avec le président déchu, mais l'on peut se demander qu'est-ce que cela a servi à Banico. Absolument rien, si ce n'est que de contrôler l'administration locale en plaçant ses soutiens dans les directions des écoles publiques et en mutant arbitrairement ses opposants politiques", a-t-il déclaré.

Et de finir par avouer que c'est bel et bien de Mamadou Diarassouba, qu'il parle. "Il n'a pas été clair entre la population de Dioila et le président Ibrahim Boubacar Keita, tout ce qu'il savait faire, c'était de menacer ses propres frères. Maintenant nous voulons le vrai changement, en donnant le travail aux jeunes diplômés, en dotant de Dioila des infrastructures routières et sanitaires adéquates", a-t-il fait croire.

La rédaction

INCROYABLE MAIS VRAI:

Après plus de 40 ans d'amitié, D Diarra pique le mari de son amie d'enfance

Qu'une femme veuille se marier, est tout à fait légitime, mais qu'elle jette son dévolu sur le mari de son intime amie d'enfance non moins confidente, cela sort de l'ordinaire. Desurcroît si elle est une agente assermentée. Sans tenir compte des nombreux services, et après plus de 40 ans de mariages, elle n'a eu mieux à faire que de piquer le mari de son amie d'enfance.



En effet, il y a de cela quelques jours D Diarra s'est engagée dans une relation de mariage avec le mari de sa confidente. Pourtant, elle sait pertinemment, que l'homme dont il est question, est marié sous le régime de la monogamie. Après plusieurs années de relation extra-conjugale, en cachette, une relation interdite par la religion et les mœurs, les deux amants sachant qu'ils ne pouvaient aller se présenter devant l'officier d'état civil pour le mariage civil, se limitèrent à un mariage religieux, dont certains contestent le fait d'être agréé.

Pourtant, il serait formellement interdit de célébrer le mariage religieux entre deux personnes en relation, n'ayant pas observé un délai de trois mois de séparation. Enfin, comment expliquer que D DIARRA dont l'activité professionnelle est en rapport direct avec la justice puisse se rendre coupable d'une telle pratique ?

Nous y reviendrons plus en détails dans nos futures livraisons.

Issa B. TRAORÉ

SONINKÉGNY : La radio Communautaire Bélékan de Kati fête ses 20 ans

C'est désormais une coutume pour la radio Bélékan, de fêter son anniversaire à chaque décennie dans un village du cercle de Kati. Après la fête de la première décennie au village de Diago, c'était le tour du village de Soninkégné d'abriter les festivités du 20ème anniversaire, du mercredi 31 Mars au jeudi 01 avril 2021.



Selon Tahirou Coulibaly alias TC, Directeur Général de la Radio Bélékan, ce n'est pas fortuit que la radio délocalise ses fêtes d'anniversaire dans des villages du cercle de Kati, bien vrai que la radio est basée dans la ville de Kati, la radio Bélékan est une radio à vocation communautaire, qui se donne comme mission le développement rural. "Ce sont les habitants des villages qui sont les principaux acteurs qui font cette radio Bélékan. Également ils sont les principaux auditeurs de la radio. Alors pour créer un lien de fraternité et renforcer le partenariat entre les journalistes, animateurs de la radio et les auditeurs des différents villages, la radio se donne l'occasion de délocaliser ses fêtes d'anniversaire dans les villages", a-t-il fait savoir. Il a profité de l'occasion, pour vivement

remercier les auditeurs de la radio Bélékan dans la ville de Kati et partout dans les villages où la radio est écoutée. Selon Tahirou Coulibaly, il n'y a pas de radio sans les auditeurs et ce sont les auditeurs qui font la grande radio et le grand journaliste ou animateur. Après 20 longues années au service du développement rural, les habitants de Soninkégné ont témoigné leur reconnaissance à l'endroit de la radio Bélékan. Ils ont exhorté la radio à rester sur cette lancée des émissions dédiées à l'agriculture, l'élevage, le maraîchage, la vie socio-politique, éducative, économique et culturelle.

« Sans nul doute, des émissions qui contribuent profondément au développement local », a précisé un habitant.

Dognoume Diarra

MINISTRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR
ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE

REPUBLIQUE DU MALI
Un Peuple - Un But - Une Foi

SECRETARIAT GENERAL

Centre National des Œuvres Universitaires
(CENOU)



AVIS AUX BACHELIERS DE 2020

Prorogation du délai de dépôt des demandes de bourse des bacheliers de 2020

Le CENOU informe les bacheliers de la session de 2020 que le dépôt des demandes de bourse nationale continue jusqu'au vendredi 16 avril 2021.

La demande de bourse et le paiement de la carte CENOU se font UNIQUEMENT en ligne avec la nouvelle application mobile MON CENOU, disponible en téléchargement sur Play Store.

Les bacheliers qui ont des pièces sociales (certificat de décès, de maladie ou de handicap) dans leur dossier doivent obligatoirement venir au CENOU munis de l'originale de la (les) pièce (s) sociale(s) et du récépissé de dépôt de demande de bourse délivré suite à l'opération par l'application MON CENOU, pour bénéficier des points sociaux.

Le Directeur Général sait compter sur votre bonne compréhension.

Bamako, le 31 mars 2021

Le Directeur Général

Colonel-Major Ousmane DEMBELE

Esclavage et Migrations Forcées à Kayes : Lancement des activités des para-juristes dans les sept cercles et Régions de Kayes et restitution des résultats de recherches terrain sur la question de l'esclavage par ascendance.

Kita, 02 Mars et Bamako le 11 mars 2021



Ces activités se situent dans le cadre du programme de l'équipe de recherche EMIFo (Esclavage et Migrations Forcées au Mali) Recherche action qui regroupe l'Université SOAS (Londres), le laboratoire d'Etudes et de Recherche en Droit Décentralisation et Développement Local (LERDDL) de l'Université des Sciences Juridiques et politique de Bamako (USJPB), l'Université de Copenhague et les associations maliennes TEMEDT et DON-KOSIRA. Ce projet de trois ans a commencé en février 2020 et doit prendre fin en janvier 2023. Il est financé par la Grande Bretagne à travers UKRI et GCRF.

Les travaux de lancement ont eu lieu le Mercredi 02 mars dans la salle de réunion de la préfecture de Kita sous la présidence de monsieur Boubacar Oumar Traoré représentant le Gouverneur de la région de Kita.

La rencontre a été marquée par plusieurs interventions qui ont édifié les participants sur le programme EMIFo, l'esclavage dans les différentes zones ainsi que les missions assignées aux para-juristes.

Selon Dr Marie Rodet, Professeure d'Histoire africaine à l'Université SOAS de de Londres et Directrice du Programme EMIFo (Esclavage et

migrations Forcées au Mali), EMIFo est un programme de Recherche-Action. Son but dit-elle, est d'analyser les liens passés et présents entre déplacements forcés prolongés et esclavage par ascendance dans l'ancienne région administrative de Kayes actuellement scindée en trois régions à savoir Kayes, Kita et Nioro au Mali. Il s'agit, poursuit-elle, de proposer des solutions appropriées en s'intéressant aux circonstances dans lesquelles ces déplacements se sont opérés. Il s'agit également de mieux comprendre pourquoi ces déplacements for-

Lancement des activités des para-juristes dans les sept cercles et Régions de Kayes et

cés n'ont pas toujours été pris en compte par les autorités coloniales et post coloniales et même quand ils ont été pris en compte, dans quelles mesures ces mêmes autorités ont peiné à accompagner et à aider les populations concernées.

Il est à retenir que le programme EMiFo, est à la fois une équipe d'historiens, de juristes et d'anthropologue, ce qui permet de croiser les disciplines et les perspectives de recherche afin d'avoir un aperçu plus complet de la question de l'esclavage. A ce programme est associé la société civile, à travers en particulier les associations TEMEDT et DONKOSIRA, sans oublier les communautés sur place.

Le Professeur Bakary Camara de la Faculté de Droit Public (FDPu) de l'Université des Sciences Juridiques et politique de Bamako (USJPB), a axé son intervention sur la question de l'esclavage à travers le temps. Pour lui, la lutte contre ce fléau, a commencé il y a de cela 785 ans si l'on se réfère à la charte de KurukanFuga. Avant de signaler que les occidentaux ont aboli effectivement l'institution qu'est l'esclavage en 1905 et qu'on ne devrait plus normalement continuer de telles pratiques au Mali. Ce juriste nous démontre avec les textes internationaux et nationaux que la pratique de l'esclavage par ascendance ne devrait pas exister au Mali et que les autorités doivent réprimer ces pratiques d'une autre époque. En effet renchérit-il, la déclaration universelle des droits de l'Homme déclarent tous les êtres humains égaux tandis que la constitution de 1992 réaffirme dans son article 2 que tous les maliens naissent et demeurent libres et égaux en droits et en devoir. L'article 2 continue ainsi : « Toute discrimination fondée sur l'origine sociale, la couleur, la langue, la race, le sexe, la religion et l'opinion politique est prohibée. » Ce qui doit dénoter selon lui le caractère punissable de tout acte assimilable à de l'esclavage et à des discriminations liées à une quelconque supposée ascendance.

Occasion pour le représentant du Gouverneur monsieur Boubacar Oumar Traoré, de saluer le choix de Kita pour abriter non seulement les bases de l'association TEMEDT pour lutter contre l'esclavage par ascendance dans toutes les régions, mais aussi les travaux de ce lancement. Il a mentionné les circonstances dans lesquelles les déplacements sont souvent opérés pour faire allusion aux déplacés de Mambiri (Commune rurale de SouransanTomoto, Région de Kita), zone d'accueil des déplacés du Kaarta. Aussi il a salué les efforts des acteurs à travers le programme EMiFo pour orienter les para-juristes formés par le programme. Dans sa conclusion, il a invité tout le monde à une synergie d'action pour permettre au programme et ses équipes d'atteindre l'objectif qui est de mettre fin à l'esclavage très fréquent dans les zones rurales.



Monument dans la ville de Kayes

Cet évènement, selon monsieur Mohamed Ag Bilal de TEMEDT, a donc donné le coup d'envoi pour les para-juristes des trois régions de Kita, Kayes et Niolo de leur mission de sensibilisation et de formation de relais contre les pratiques de l'esclavage dans lesdits espaces.

On notait à cette rencontre de lancement, la présence des 17 chefs de villages et de quartiers, les para-juristes, les responsables de la CAFO, les religieux, de la société civile de Kita et du conseil local des jeunes de Kita.

Quant à la restitution des résultats de recherches, une première présentation a été faite à Kita le 02 mars 2021 par la Directrice du programme Dr Marie Rodet. Elle a ainsi exposée qu'en octobre 2020 une enquête quantitative a été menée à Mambiri et SouransanTomoto (la région de Kita) auprès des populations déplacées de la zone du Kaarta (au Nord de la région de Kita) qui ont fui l'esclavage. De ces 1634 personnes déplacées, 204 personnes ont été interviewées (105 hommes et 99 femmes), d'une Moyenne d'âge 35,8 ans. Parmi les personnes interviewées, 97% ont déclaré avoir quitté leur village pour échapper à l'esclavage. La majorité d'entre eux ont fui et se sont réinstallés à Mambiri en l'espace de trois semaines en janvier 2019. Ils venaient de cinq communes rurales situées au nord de Mambiri à environ 150 km mais toujours dans la région de Kita. Les ethnies représentées parmi les déplacés sont les Kakolo, les Bambara et les Peulhs, donc la question de l'esclavage est bien présente dans la région de Kita et concerne toutes les couches des populations, et non pas seulement les Soninké comme on l'entend souvent. 60% des personnes interrogées ont déclaré qu'elles travaillaient pour un maître ou noble dans leur village d'origine. 85% des personnes interrogées ont également déclarées avoir été victimes de violence dans leur village d'origine : injures et menaces (58%) ; coups et blessures (41%) ; torture (31%) et confiscation de bien

(31%). 51% de ceux qui ont subi des violences avaient moins de 30 ans au moment des faits, 70% moins de 40 ans, ce qui montre que les pratiques esclavagistes touchent aujourd'hui encore les jeunes générations. La plupart de ces violences eurent lieu alors que les victimes refusaient d'être appelées et traitées comme des « esclaves ».

Une deuxième présentation s'en est suivie le 11 mars 2021 dans la salle de conférence du LERDDL à la Faculté de Droit Public (FDPu) ex-ENA par Pr Bakary CAMARA, Co-Directeur du Projet et Coordinateur scientifique du LERDDL. Ce deuxième atelier de restitution était présidé par le Pr Bouréma KANSAYE, Vice-Recteur de l'Université des Sciences Juridiques et Politiques de Bamako (USJPB). Pour cette présentation, Professeur Camara a inclus les résultats de l'enquête menée à Konimbabougou (Région de Koulikoro) suite à celle de Mambiri (Kita). Selon le Professeur Camara, plus de 150 questions ont été posées aux victimes de l'esclavage par ascendance dans ces zones cibles. Ici, il a mis l'accent sur les questions foncières et les violences faites aux victimes d'esclavage par ascendance : toutes les victimes d'esclavage par d'ascendance souffrent des problèmes de terres car elles travaillent sur des terres qui ne leur appartiennent pas d'après le droit coutumier et sont dès lors obligées par les chefs de village de les quitter si elles refusent le statut ou les conditions de l'esclave par ascendance. Sur cette question, toutes les personnes interviewées sont unanimes. Les hommes sont les plus concernés par les problèmes de terre car les femmes ne sont pas en général chefs de famille et n'ont donc pas un accès direct bien que ces dernières se plaignent et veulent en posséder... Sur les 225 cibles interviewées à Mambiri, SouransanTomoto et Konimbabougou, 38,67% affirment avoir été victimes de confiscation de



restitution des résultats de recherches terrain sur la question de l'esclavage par ascendance.

terres et de biens mobile.

A propos des occupations des déplacés avant la réinstallation dans les villages d'accueil, 72% s'occupaient des travaux champêtres ; 26,67% déclarent s'occuper des travaux domestiques et 1,33 déclarent qu'ils étaient des bergers. Sur l'accession aux terres de culture, sur 225 déplacés, 66,22% soutiennent qu'ils ont accès à la terre contre 33,78% qui réclament des terres. Parmi les personnes ayant bénéficié des terres, 61,33% soutiennent qu'ils ont rencontré des difficultés pour accéder à ces terres. Ces difficultés sont dues essentiellement à la pression sur le foncier et au manque de terres selon 59,56%.

Contrairement à Mambiri où les terres don-

nées aux victimes déplacées dépassent rarement 2 hectares, à Konimbabougou, la superficie des terres octroyées est de 2 à 5 hectares par famille déplacée.

Parmi les recommandations faites, nous avons pu recenser les suivantes : pour combattre l'esclavage par ascendance, il est important de former des leaders parmi les déplacés avec une majorité de femmes ; dans le cadre des réformes institutionnelles, il faut que les autorités prévoient une disposition dans la Constitution révisée qui dit clairement que : l'esclavage, la traite des êtres humains, le travail forcé sont interdits et punis par la loi ; édicter une loi qui criminalise l'esclavage par ascendance ; réprimer l'esclavage et la protec-

tion des victimes constituent des solutions pour lutter contre le phénomène ; autonomiser les victimes d'esclavage par ascendance à travers des formations, des petits projets, la prise en charge psychologique des victimes et l'accès à la terre comme propriété propres constitue aussi des solutions viables ; au-delà de disposer des terres, les victimes ont aussi besoin d'apprendre des métiers pour se spécialiser dans d'autres domaines différents de l'agriculture ; il y a enfin lieu de relire le Code domanial et foncier, le Code pénal et l'édiction d'une loi spécifique qui criminalise l'esclavage par ascendance pour permettre clairement aux magistrats de prendre les dispositions, voire les sanctions adéquates.

Témoignage d'un enseignant de l'école fondamentale des régions affectées par le phénomène de l'esclavage par ascendance :

“L'esclavage, état d'une personne, d'un groupe ou d'une communauté vivant dans l'assujettissement ou dans la dépendance d'une autre personne ou d'une communauté. Il est aussi une contrainte imposée à quelqu'un ou à un groupe.

L'esclavage est une pratique qui a existé dans ce pays depuis le moyen âge. Au Mandé, au temps des rois, l'esclave devait une soumission absolue aux nobles. Pour saluer l'empereur, il devait se rouler dans la poussière ou s'en a couvrir.

Aujourd'hui encore, l'esclavage est très visible et lisible dans le sahel occidental, une société fortement inégalitaire. Elle est matrilineaire, ta mère est esclave tu l'es. On est esclave parce que ton ancêtre fut pris lors d'une guerre ou acheté et ou ton ancêtre, noble d'alors a épousé une esclave. Il y a aussi l'esclave de l'esclave, un esclave qui a pris un esclave lors d'une guerre. L'esclavage se vit de génération en génération. A travers les zones, les esclaves sont reconnaissables à partir de leurs patronymes quand ils cohabitent directement avec les Soninkés : SISSOKO, KEÏTA, COULIBALY, TRAORE, SANGARE dans le BAKOUNOU cercle de Nara ; DIARRA, KONATE dans le cercle de Yélimané, SISSOKO vers Banamba.

L'esclavage est psychoactif. Les esprits sont tellement dominés au point que l'esclave se plaise dans sa situation, il se glorifie parce qu'il est esclave, il est fier de servir son maître. L'esclavage est entré dans les us et coutumes. Les esclaves ont un rythme spécial de tam-tam qu'ils dansent pour gagner de l'argent. Les esclaves descendants des guerriers dansent les bras levés ; ceux achetés, les bras baissés. Le noble égorge son mouton, l'esclave dépouille même s'il est vieux. Je vois et revois un vieux de 65 ans qui voyait à peine à Boulal dans la commune de DABO cercle de NARA se blesser les doigts en dépouillant un mouton alors que des bambins nobles caracolaient autour de



lui. L'esclave est fier de son statut « Je suis un vrai esclave car je suis l'esclave d'un esclave » me disait un esclave. L'esclave reste et restera esclave, un magnétisme le lie à son maître. Jamais il ne peut lui dire NON. Pour lui, il doit sa vie et sa survie à son maître qui lui donne champs et femmes. Quand je disais à l'élève MAMADI SISSOKO de Boulal de refuser l'esclavage, il me répondit « Monsieur nos parents n'ont pas refusé d'être esclave, nous, nous ne pouvons pas refuser » vrai, disais-je.

L'esclave est coupable de son sort, plus tu cherches à le conscientiser, plus il te déçoit. C'est pourquoi le maître dit qu'il est neuf (09), il ne finit jamais bien ce qu'il commence ; n'est-il pas alors une déléition ? Il n'entreprend rien sans se confier à son maître impérialiste qui l'exploite ou qui se profite. L'état d'assujettissement de l'esclave le convient parfaitement, il est allergique à l'affranchissement ; quand tu l'apitoies il se dresse contre toi comme si tu es contre son bonheur qui ne sont que la terre cultivable, femmes et quelques jetons. L'esclave scolarise son enfant mais dès qu'il a la taille d'un coq, il le met au service de ses maî-

tres. L'élève esclave préfère dépouiller le mouton de son maître ou transmettre ces commissions de village en village que d'aller à l'école. Le maître est responsable de la situation délétère de l'esclave. L'être social détermine la puissance sociale, le maître pense que son esclave est un bien privé et qu'il a tous les droits sur lui. Il l'obstrue toute voie à une prise de conscience. Il l'empêche de postuler au poste politico-socio-économique, l'esclave est choisi pour satisfaire aux caprices des monarques responsabilisés pour une gestion villageoise ou communautaire. Il est contre l'épanouissement de son esclave, il le soudoie dans son obscurantisme et, l'entretient dans une condescendance totale, il n'a pas droit à la parole lors des assemblées villageoises, s'il est là c'est pour transmettre les messages ou apporter à manger et à boire, au cas où il refuse, il doit être attaché et flageller, ce qui prend fin avec la proximité de la justice ; le maître est au-dessus de l'esclave. C'est une charte impé-





Lancement des activités des para-juristes dans les sept cercles et Régions de Kayes et restitution des résultats de recherches terrain sur la question de l'esclavage par ascendance.

rialiste qui lie l'esclave à son maître, jamais il ne va l'affranchir sans une méthode forte. L'esclave n'a aucune capacité d'analyse parce qu'il n'est pas instruit, s'il cherche à s'opposer à la volonté de son maître, il le rappelle à l'ordre : tu es mon esclave, ton père était l'esclave de mon père. Il a colonisé son esprit. Son devoir est de servir son maître nuit et jour qu'il extorque son bien malicieusement et l'en donne publiquement.

Bref, le bannissement de l'esclavage ne passera pas seulement par l'information, la formation et la sensibilisation mais plutôt par :

- Une mission volontariste de L'ETAT en extirpant la terre aux nobles pour la donner aux esclaves ;
- donner des moyens aux esclaves pour qu'ils fassent une bonne production agricole ;
- assurer la protection des esclaves pour qu'ils s'épanouissent dans la société soninké ;
- faire une discrimination positive à l'égard des enfants esclaves scolarisés pour qu'ils finissent les études ;
- faire comprendre par la force aux féodaux que tous les maliens naissent égaux devant la loi ;
- punir avec la dernière rigueur les réfractaires en ayant en face une justice forte ;
- faire comprendre aux esclaves à travers une large sensibilisation que ceux qui se disent nobles ne sont pas au-dessus d'eux, et qu'ils sachent que la vraie noblesse de l'homme n'est ni dans sa naissance ni dans son ascendance mais dans le bon résultat de son travail."

